



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M

11018647



24 -01- 2011

Greffe

N° d'entreprise : 0434564948

Dénomination

(en entier) : **E ET JP PIRON, B GOTTA**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 4020 Liège, rue de Droixhe, 23

Objet de l'acte : Changement de dénomination - Modification des statuts - Démission - Nomination

D'un acte dressé par le notaire Philippe Dusart, à Liège, le 11 janvier 2011, enregistré à Liège 6, le 18 dito, volume 174 folio 54 case 11 au droit fixe par l'Inspecteur principal, il résulte que :

L'assemblée générale des actionnaires de la société a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en " PIRON-GOTTA ".

DEUXIEME RESOLUTION: MODIFICATIONS AUX STATUTS

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société comme suit, pour les mettre en concordance avec les résolutions qui viennent d'être prises :

- l'article 1 est remplacé par le texte suivant:

" La société est une société anonyme. Elle est dénommée "PIRON-GOTTA".

TROISIEME RESOLUTION : DEMISSION-NOMINATION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre PIRON et de Monsieur Bernard GOTTA, en leur qualité d'administrateurs de la société, avec effet au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale décide de nommer, en leur qualité d'administrateurs, pour une durée de six années renouvelable, à dater du 1er janvier 2011 :

-Madame Sophie HERMANS, domiciliée à 4257 Rosoux, rue Jules Goffin, 2.

-La société privée à responsabilité limitée « GOTTA-HERMANS », dont la nouvelle dénomination « ARMA » est en cours de publication aux annexes du Moniteur belge, ayant son siège social à 4257 Rosoux, rue Jules Goffin 2, inscrite au registre des Personnes Morales sous le numéro 0865.505.858., assujettie à la T.V.A. sous le numéro BE 865.505.858, dont le représentant permanent sera Monsieur GOTTA Bernard, né à Verviers, le neuf février mil neuf cent septante-deux, domicilié à 4257 Rosoux, rue Jules Goffin, 2.

Leur mandat est rémunéré.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale décide de confier au conseil d'administration tous pouvoirs pour exécuter toutes les résolutions qui précèdent.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni et a décidé à l'unanimité de désigner, en tant qu'administrateurs-délégués, et pour une durée égale à leur mandat d'administrateur :

- Madame Sophie HERMANS, prénommée.

- La société privée à responsabilité limitée « GOTTA-HERMANS », dont la nouvelle dénomination « ARMA » est en cours de publication aux annexes du Moniteur belge.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Me Philippe Dusart

Notaire

Déposé en même temps : une expédition de l'acte – une coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2011 - Annexes du Moniteur belge